

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 V. 166 Vœu relatif à la privatisation du parc Monceau.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le précédent que crée la privatisation du parc Monceau par une entreprise privée pour 2000 personnes du 17/6 à 17H00 au 18/6 à midi en vue d'une opération commerciale ;

Considérant que le parc ne fait pas partie des "lieux de prestige" situés dans les espaces verts parisiens proposés à la location par la ville ;

Considérant qu'il ne figure pas non plus dans les parcs et jardins retenus par la Ville pour ouvrir la nuit ce à quoi s'opposait fermement le conseil de quartier Monceau ;

Considérant l'article 8 de la réglementation générale des jardins et bois appartenant à la Ville de Paris qui stipule que "sont interdits aux entrées et à l'intérieur des parcs et jardins et des bois les repas collectifs qui nécessitent une logistique particulière et entraînent la privatisation même partielle du site" ;

Considérant l'interdiction de consommation d'alcool stipulée dans ce même règlement ;

Considérant la prolongation de l'état d'urgence et l'application de Vigipirate renforcé ;

Considérant que les organisateurs assurent que le nettoyage du lieu et la sécurité seront assurés par leurs soins en collaboration avec les agents de la Ville ;

Considérant que le Parc Monceau est un parc remarquable qui possède un patrimoine historique en mauvais état d'entretien ;

Considérant sa biodiversité riche mais fragile soulignée lors de la présentation du plan biodiversité 2016-2020 ;

Considérant qu'aucune délibération n'a été soumise au conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris concernant cette privatisation du Parc Monceau alors que le site Internet de l'opération précise que les organisateurs sont en contact avec la Mairie de Paris « depuis plus d'un an » ;

Considérant que d'autres entreprises pourraient vouloir mener une expérience similaire que ce soit dans le parc Monceau ou dans un autre parc ;

Sur proposition de Catherine LECUYER, Pierre LELLOUCHE et les élus les Républicains,

Emettent le vœu que Mme la Maire de Paris :

- clarifie sa position sur la privatisation des espaces verts parisiens et communique aux élus :
 - le montant de la redevance que l'entreprise verse à la Ville de Paris pour cette opération commerciale ;
 - le détail des mesures de sécurité prises par la mairie de Paris ainsi que par le Préfet de police pour assurer la sécurité de ces 2000 personnes et leur coût pour le contribuable parisien.
- s'engage à refuser à l'avenir toute privatisation du parc Monceau.
- donne les raisons pour lesquelles ni le conseil d'arrondissement du 8e ni le Conseil de Paris n'ont été saisis de ce sujet.